



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
**CACE/662**

14 février 2014

### **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications**

Sujet:           **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**  
                  –   **Approbation de deux nouvelles Recommandations UIT-R**

Conformément à la Circulaire administrative CACE/646 du 11 décembre 2013, deux projets de nouvelle Recommandation UIT-R ont été soumis pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 11 février 2014.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

François Rancy  
Directeur

#### **Annexe: 1**

##### **Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions règlementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe

### Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R RS.2042

Doc. 7/BL/10

**Caractéristiques techniques et opérationnelles types des systèmes de sondage radar spatioportés utilisant la bande 40-50 MHz**

Recommandation UIT-R RS.2043

Doc. 7/BL/11

**Caractéristiques des radars à ouverture synthétique fonctionnant dans le service d'exploration de la Terre par satellite (active) au voisinage de 9 600 MHz**

---